

Image not found or type unknown



vol à l'étalage dans un magasin libre service

Par **lamerco**, le **12/01/2009** à **21:48**

J'ai été interpellée à la sortie d'un magasin libre libre service à la suite du vol de quatre livres. J'ai suivi l'agent de sécurité et ai avoué avoir volé deux autres livres dans le même magasin la semaine précédente. J'ai payé pour la totalité des vols, c'est à dire 78 euros. Le responsable de la sécurité m'a fait signer une plainte pour vol. Sur le formulaire il est précisé que "la personne interpellée est informée que cette plainte est transmise à Monsieur le Procureur". Pourriez-vous me dire ce que je risque (poursuite, convocation, accusation, report du délit sur casier judiciaire?). Merci